

ÉTATS FINANCIERS  
de la  
CAISSE D'ASSISTANCE AU PERSONNEL DES FORCES CANADIENNES  
pour l'exercice financier se terminant le  
31 DÉCEMBRE 2010

## RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Au conseil des Biens non publics

Nous avons vérifié les états financiers ci-joints de la Caisse d'assistance au personnel des Forces canadiennes (CAPFC), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2010 et les états des résultats, des soldes des fonds, et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé, ainsi qu'un sommaire des principales conventions comptables et autres renseignements explicatifs.

### *Responsabilité de la direction relativement aux états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que des contrôles internes qu'elle estime nécessaires aux fins de la préparation d'états financiers exempts d'inexactitudes importantes, qu'elles soient attribuables à la fraude ou à l'erreur.

### *Responsabilité du vérificateur*

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification. Nous avons effectué notre vérification conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Celles-ci nous obligent à respecter des exigences déontologiques et à planifier et exécuter la vérification de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes.

Une vérification comporte l'exécution de procédures visant à obtenir des éléments probants concernant les montants et autre information obligatoire fournis dans les états financiers. Les procédures choisies dépendent du jugement du vérificateur, y compris l'évaluation des risques d'inexactitudes importantes dans les états financiers, qu'elles soient attribuables à la fraude ou à l'erreur. En évaluant ces risques, le vérificateur tient compte des contrôles internes afférents à la préparation et à la présentation fidèle des états financiers de l'entité afin de concevoir des procédures de vérification appropriées dans les circonstances, mais non aux fins d'exprimer une opinion sur l'efficacité des contrôles internes de l'entité. Une vérification comprend également l'évaluation de la justesse des conventions comptables appliquées et de la nature raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous croyons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour constituer le fondement de notre opinion.

### *Opinion*

À notre avis, les états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la CAPFC au 31 décembre 2010, et ses résultats d'exploitation et ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Comptables agréés  
Experts-comptables autorisés

Ottawa (Ontario)  
Le 16 janvier 2012

**CAISSE D'ASSISTANCE AU PERSONNEL DES FORCES CANADIENNES**  
**ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE**  
**AU 31 DÉCEMBRE 2010**

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
<b><u>ASSETS</u></b>		
<b>ACTIF À COURT TERME</b>		
Dépôt auprès du Fonds central des Forces canadiennes	942 384 \$	833 498 \$
Contributions et autres débiteurs	13 437	16 338
Portion exigible des prêts d'auto-amélioration en cours (note 5)	6 271 154	6 380 446
Portion exigible des prêts d'urgence en cours (note 5)	1 081 866	1 119 427
Portion exigible des prêts d'études en cours (note 5)	1 907 628	1 947 226
	10 216 469	10 296 935
<b>MATÉRIEL DE BUREAU</b> , net de l'amortissement cumulé de 1 848 \$ (2009 – 1 368 \$)	776	1 256
<b>PRÊTS D'AUTO-AMÉLIORATION EN COURS</b> (note 5)	2 405 889	1 751 405
<b>PRÊTS D'URGENCE EN COURS</b> (note 5)	1 338 486	1 701 221
<b>PRÊTS D'ÉTUDES EN COURS</b> (note 5)	2 472 937	2 418 619
	6 218 088	5 872 501
<b>ACTIF EN FIDUCIE</b>		
Dépôt auprès du Fonds central des Forces canadiennes	57 279	49 988
	16 491 836 \$	16 219 424 \$
<b><u>PASSIF ET SOLDE</u></b>		
<b>PASSIF EXIGIBLE</b>		
Comptes fournisseurs et charges à payer	13 877 \$	17 127 \$
<b>PASSIF EN FIDUCIE</b> (note 6)	57 279	49 988
	71 156	67 115
<b>SOLDE</b>	16 420 680	16 152 309
	16 491 836 \$	16 219 424 \$

Approuvé :

.....

(Voir notes jointes)

**CAISSE D'ASSISTANCE AU PERSONNEL DES FORCES CANADIENNES**  
**ÉTAT DES RÉSULTATS ET SOLDE DE LA CAPFC**  
**AU 31 DÉCEMBRE 2010**

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
<b>Revenus</b>		
Intérêt sur les dépôts	28 572 \$	41 778 \$
Contributions provenant des redevances	305 826	311 522
Intérêt sur les prêts en cours	638 573	593 710
Dons	138 878	32 935
Apports reçus sous forme de services (note 2)	50 949	52 441
	<u>1 162 798</u>	<u>1 032 386</u>
<b>Dépenses</b>		
Salaires et avantages des employés	399 715	424 074
Subventions	283 195	242 032
Mauvaises créances - nettes des recouvrements	151 005	245 017
Apports reçus sous forme de services (note 2)	50 949	52 441
Amortissement	480	628
Divers	9 083	10 573
	<u>894 427</u>	<u>974 765</u>
<b>Revenus nets</b>	268 371	57 621
<b>Solde de la CAPFC - début de l'exercice</b>	<u>16 152 309</u>	<u>16 094 688</u>
<b>Solde de la CAPFC - fin de l'exercice</b>	<u>16 420 680 \$</u>	<u>16 152 309</u>

(Voir notes jointes)

**CAISSE D'ASSISTANCE AU PERSONNEL DES FORCES CANADIENNES**  
**ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE**  
**AU 31 DÉCEMBRE 2010**

	2010	2009
<b>PROVENANCE DE L'ENCAISSE (AFFECTATIONS)</b>		
<b>Activités d'exploitation</b>		
Revenus nets	268 371 \$	57 621 \$
Articles n'affectant pas l'encaisse		
Prêts radiés	154 419	246 595
Amortissement	480	628
	423 270	304 844
Changement au niveau des :		
Contributions et autres débiteurs	2 901	10 047
Comptes fournisseurs et charges à payer	(3 250)	(2 002)
Passif en fiducie	7 291	19 435
	430 212	332 324
<b>Activités de placement</b>		
Prêts d'auto-amélioration avancés	(9 685 238)	(9 327 784)
Prêts d'urgence avancés	(990 518)	(1 860 228)
Prêts d'études avancés	(2 298 000)	(2 189 100)
Remboursement de prêts d'auto-amélioration	9 019 930	8 300 313
Remboursement de prêts d'urgence	1 411 484	1 313 539
Remboursement de prêts d'études	2 228 307	2 343 230
	(314 035)	(1 420 030)
<b>Augmentation (baisse) de l'encaisse</b>	116 177	(1 087 706)
<b>Encaisse et dépôt, début de l'exercice</b>	883 486	1 971 192
<b>Encaisse et dépôt, fin de l'exercice</b>	999 663 \$	883 486 \$
<b>Encaisse et dépôt composés de :</b>		
Dépôts auprès du Fonds central des Forces canadiennes		
- Fonds de fonctionnement	942 384 \$	833 498 \$
- Fonds de fiducie	57 279	49 988
	999 663 \$	883 486 \$

(Voir notes jointes)

**CAISSE D'ASSISTANCE AU PERSONNEL DES FORCES CANADIENNES**  
**NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS**  
**AU 31 DÉCEMBRE 2010**

**1. AUTORITÉS ET OBJECTIFS**

La Caisse d'assistance au personnel des Forces canadiennes (CAPFC) fonctionne à titre d'organisation caritative et a été établie en vertu de l'article 39 de la *Loi sur la défense nationale*, par ordre du CEMD - CAPFC, le 8 décembre 1969. La CAPFC exerce ses activités sous l'autorité du Chef d'état-major de la Défense en vertu de ses responsabilités à l'égard des Biens non publics (BNP). La responsabilité de l'administration des activités de la CAPFC incombe au conseil des BNP.

La CAPFC est enregistrée auprès de l'Agence du revenu du Canada à titre d'organisme caritatif et elle est exempte d'impôt sur le revenu en vertu de la Partie I de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Le but de la CAPFC est de fournir une aide financière aux membres actifs et libérés des Forces canadiennes, ainsi qu'à leur famille, lorsque ceux-ci font face à des difficultés financières ou autres. Ces objectifs sont atteints au moyen de counselling financier et d'aide financière sous forme de prêts d'auto-amélioration, de prêts d'urgence, de prêts d'études et de subventions.

**2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES**

(a) Matériel de bureau

Le matériel de bureau est enregistré à son coût et il est amorti de façon linéaire sur sa durée de vie utile estimée à un taux annuel de 24 p. 100.

(b) Contributions provenant des redevances

Les contributions du Fonds central des Forces canadiennes (FCFC) sont consignées mensuellement lors de leur affectation, conformément à l'entente conclue entre le FCFC et la CAPFC en janvier 2004. Celles-ci sont composées à 25 p. 100 des fonds des bases, escadres et unités et des ventes au détail des mess des FC et à 15 p. 100 des ventes au détail de CANEX.

(c) Intérêt sur les prêts en cours

Les intérêts sur les prêts en cours sont enregistrés comme des revenus sur la durée de chaque prêt pertinent.

(d) Subventions

Les subventions sont enregistrées comme des dépenses quand elles sont payées ou quand des conversions de prêts en subventions sont approuvées par le gestionnaire de la CAPFC.

(e) Apports reçus sous forme de services

Les Services financiers du RARM (SF RARM) et les Services de soutien au personnel et aux familles des Forces canadiennes (SSPFFC) sont des entités également sous l'autorité du Chef d'état-major de la Défense. Ces entités se chargent de l'hébergement des bureaux de la CAPFC ainsi que des frais de téléphone, de technologie de l'information et des services de ressources humaines. Par ailleurs, les employés du ministère participent à l'administration des demandes de prêts, à l'émission de chèques et à la collecte de sommes par le biais de déductions salariales, au nom de la CAPFC. La juste valeur de ces services est présentée dans les états financiers.

**CAISSE D'ASSISTANCE AU PERSONNEL DES FORCES CANADIENNES**  
**NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS (SUITE)**  
**AU 31 DÉCEMBRE 2010**

**2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)**

*(f) Utilisation d'estimations*

La préparation d'états financiers en conformité avec les principes comptables canadiens généralement reconnus oblige les gestionnaires à faire des prévisions et des hypothèses qui ont des répercussions sur les montants déclarés d'actif et de passif, sur les renseignements relatifs à l'actif et au passif éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants déclarés des revenus et dépenses durant la période de déclaration. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

**3. FUTURES NORMES COMPTABLES POUR LES ORGANISMES SANS BUT LUCRATIF**

Le Conseil des normes comptables de l'Institut canadien des comptables agréés a approuvé récemment un cadre de rapports financiers conçu expressément dans le but de répondre aux besoins des utilisateurs des états financiers préparés par les organismes sans but lucratif. L'organisme doit mettre en application ces nouvelles normes d'ici la fin de l'exercice financier le 31 décembre 2012, mais il est autorisé à adopter ces normes plus tôt s'il le désire. Les organismes sans but lucratif ont également l'option d'adopter les Normes internationales d'information financière (IFRS) au lieu des nouvelles normes comptables pour les organismes sans but lucratif.

**4. INSTRUMENTS FINANCIERS**

Les instruments financiers reconnus dans l'état de la situation financière se composent de dépôts auprès du FCFC, de contributions et d'autres débiteurs, de prêts en cours, de comptes fournisseurs et de charges à payer. Les instruments financiers, qui soumettent potentiellement le CAPFC à une concentration de risque de crédit, se composent principalement de dépôts auprès du FCFC et de prêts en cours. Les fonds sont déposés auprès du FCFC et font partie du rendement de son portefeuille.

La CAPFC n'exige pas de garanties ou autre titre de placement pour garantir des prêts consentis aux membres actifs et libérés des Forces canadiennes et assume ainsi un élément de risque. La CAPFC a établi un processus d'évaluation du crédit, de counselling financier, d'approbation et de surveillance en vue de diminuer les risques de crédit potentiels. Tous les programmes de remboursements de prêt se font à l'aide de versements mensuels effectués par délégation de solde ou par prélèvements automatiques mensuels. Le risque lié à l'intérêt des prêts est accentué par les prêts en cours étant donné que les taux d'intérêt sont fixés selon la politique. Comme mentionné à la note 5, les mauvaises créances anticipées de 417 000 \$ (445 000 \$ en 2009) font partie de ces prêts.

La juste valeur des dépôts au FCFC, des contributions et des autres débiteurs et comptes fournisseurs se situe près de leur valeur comptable en raison des échéances fixées à court terme. Il n'est pas pratique de déterminer la juste valeur des prêts d'auto-amélioration, des prêts d'urgence et des prêts d'études à percevoir. Les dispositions de ces prêts sont énoncées à la note 5.

**CAISSE D'ASSISTANCE AU PERSONNEL DES FORCES CANADIENNES**  
**NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS (SUITE)**  
**AU 31 DÉCEMBRE 2010**

**5. PRÊTS EN COURS**

*(a) Prêts d'auto-amélioration*

Les prêts pour les membres vont de 1 000 \$ à 5 000 \$, comportent un taux d'intérêt annuel de 5,5 p. 100 et sont remboursables sur une période maximale de 30 mois.

*(b) Prêts d'urgence*

Des prêts personnels allant jusqu'à 25 000 \$ peuvent être consentis avec des conditions de remboursement s'étendant jusqu'à 5 ans à un taux d'intérêt annuel de 2 p. 100.

*(c) Prêts d'études*

Les demandeurs peuvent solliciter un maximum de 4 000 \$ par étudiant et rembourser le montant sur une période de 12, 24, 36 ou 48 mois à un taux d'intérêt annuel de 3 p. 100. Un étudiant peut emprunter un montant maximal à vie de 16 000 \$.

Les prêts en cours sont composés des éléments suivants :

	<u>Prêts d'auto-amélioration</u>		<u>Prêts d'urgence</u>		<u>Prêts d'études</u>	
	<u>2010</u>	<u>2009</u>	<u>2010</u>	<u>2009</u>	<u>2010</u>	<u>2009</u>
Total des prêts exigibles	8 803 043 \$	8 260 851 \$	2 610 352 \$	3 040 648 \$	4 481 565 \$	4 461 845 \$
Provisions pour créances douteuses	(126 000)	(129 000)	(190 000)	(220 000)	(101 000)	(96 000)
	<u>8 677 043</u>	<u>8 131 851</u>	<u>2 420 352</u>	<u>2 820 648</u>	<u>4 380 565</u>	<u>4 365 845</u>
Portion exigible	<u>6 271 154</u>	<u>6 380 446</u>	<u>1 081 866</u>	<u>1 119 427</u>	<u>1 907 628</u>	<u>1 947 226</u>
Portion à long terme	<u>2 405 889 \$</u>	<u>1 751 405 \$</u>	<u>1 338 486 \$</u>	<u>1 701 221 \$</u>	<u>2 472 937 \$</u>	<u>2 418 619 \$</u>

**CAISSE D'ASSISTANCE AU PERSONNEL DES FORCES CANADIENNES**  
**NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS (SUITE)**  
**AU 31 DÉCEMBRE 2010**

**6. PASSIF EN FIDUCIE**

La Caisse d'assistance au personnel des Forces canadiennes (CAPFC) est responsable de l'administration de trois fonds en fiducie.

Le compte en fiducie en cas d'urgence a été établi pour offrir des subventions ou des prêts immédiats aux personnes et aux membres de leur famille en situation d'urgence. Le montant des subventions et des prêts est déterminé par la CAPFC et les paiements sont remis à la réception des factures et des documents justificatifs.

Mme Isabelle MacDonald a établi un fonds en fiducie à la mémoire de son fils, le Caporal Ronald MacDonald décédé le 10 décembre 1975 alors qu'il était en service au sein des Forces canadiennes en Allemagne. Le fonds a pour but d'aider les membres des Forces canadiennes et leur famille aux prises avec des difficultés financières. Le gestionnaire de la CAPFC accorde des subventions maximales de 500 \$ par personne à même le fonds en fiducie. La dotation originale était de 20 000 \$ à vie. Les intérêts sont versés mensuellement au fonds en fiducie et sont calculés en fonction des intérêts mensuels que le FCFC verse à la CAPFC, moins 1 p. 100.

Le Fonds de bourse de la branche des Services de la logistique a été créé en janvier 1994 par des membres de la branche des Services de la logistique des Forces canadiennes afin de fournir des bourses d'études aux personnes à charge des membres de la Logistique et les aider dans leurs études postsecondaires. L'attribution des subventions relève exclusivement d'un comité spécial mis en place par le conseiller des Services de la logistique. Les intérêts sont versés mensuellement au fonds en fiducie et sont calculés en fonction des intérêts mensuels que le FCFC verse à la CAPFC, moins 2 p. 100.

Voici un résumé des transactions de l'année :

	Compte en fiducie de la CAPFC en cas d'urgence	Fonds en fiducie à la mémoire du Caporal Ronald MacDonald	Fond de bourse des Services de la logistique	2010 <u>Total</u>	2009 <u>Total</u>
Solde, début de l'exercice	23 331 \$	20 505 \$	6 152 \$	49 988 \$	30 553 \$
Dépôts	250 142	-	-	250 142	270 033
Intérêts reçus	-	414	62	476	384
Débours	<u>(243 327)</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>(243 327)</u>	<u>(256 982)</u>
Solde, fin de l'exercice	<u>30 146 \$</u>	<u>20 919 \$</u>	<u>6 214 \$</u>	<u>57 279 \$</u>	<u>49 988 \$</u>

**7. RÉGIME DE RETRAITE**

Le régime de retraite des employés des Fonds non publics est un régime à prestations déterminées qui procure des prestations en fonction des cotisations et des années de service. Fondamentalement, tous les employés de la CAPFC peuvent adhérer à ce régime. Des cotisations au régime de 30 236 \$ (30 342 \$ en 2009) sont comprises dans le poste Salaires et avantages des employés.

## **8. GESTION DU CAPITAL**

L'organisation définit son capital comme étant le solde de la CAPFC. Le capital n'est assujéti à aucune restriction extérieure. En ce qui concerne la gestion du capital, l'objectif de l'organisation consiste à détenir un actif net d'une valeur suffisante pour assurer la stabilité de sa structure financière, ce qui lui permet de concentrer ses efforts sur les services aux membres.